

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 AVRIL 2015

Etaient présents :

MM. LEFORT Thierry – PAILLETTE Jean-Pierre – Mme DEROBERT Stéphanie – M. DUBOIS Patrick – Mme HORLAVILLE Claire – M. BERTRAND Jacky – Mmes DUNY Muriel – JEANNE Evelyne – MM. RYCROFT-THIRIET Jacques –GUEZENEC Patrick – Mmes MAISONNIER Sylvie – CHAN Sylvie – DEULEY Fabienne – M. GODET Jean-Michel – Mmes ROUSSEAU Isabelle - VASSE Christine - PROFIT Sandrine – M. SEVEC David – Mmes HAMEL Aurélie – DELAUNAY Josiane – MM. CASSIGNEUL Félix - RABOT Jean-Luc - Mmes WOJTASZEK Nadine et DETHAN-CASSIGNEUL Anne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

MM. TOUSSAINT Alain – TRACOL Raphaël – Mme FLEURY Nelly qui donnent respectivement pouvoir à M. BERTRAND – Mme HORLAVILLE et M. LEFORT.

Absents :

MM. NAUDIN François et BINET Frédéric.

Monsieur David SEVEC a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

1. SERVICE PLURI COMMUNAL DE POLICE MUNICIPALE
2. S3A (STRUCTURE ASSOCIATIVE D’AIDE AUX ASSOCIATIONS)

Adhésion

AFFAIRES SCOLAIRES

3. CONVENTION ANIMATION PING-PONG
4. CONVENTION ANIMATION VOILE
5. CONVENTION INTERVENTION PSYCHOLOGUE (CRECHE JACQUES PREVERT)
6. FORFAIT COMMUNAL VERSE AUX ECOLES PRIVEES

Convention avec l’OGEC et l’Ecole « Cours Notre-Dame »

AFFAIRES FINANCIERES

7. SUBVENTION LYCEE PRIVE NOTRE-DAME

AFFAIRES URBANISME

AMENAGEMENT PLACE GEORGES LESAGE :

8. TRAITE DE CONCESSION
9. DEMANDE DE SUBVENTION DETR
10. DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL
11. DEMANDE DE SUBVENTION FISAC



1. CREATION D'UNE POLICE PLURI COMMUNALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu cet exposé,

à l'unanimité,

APPROUVE

la création d'une Police Municipale Pluri Communale avec la Ville de LUC SUR MER

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous documents et notamment les conventions à intervenir dans le cadre de ce dossier



2. S3A (STRUCTURE ASSOCIATIVE D'AIDE AUX ASSOCIATIONS)

Adhésion

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

DECIDE

d'adhérer à l'Association S3A sise 1018 Quartier du Grand Parc à HEROUVILLE SAINT CLAIR, (structure Associative d'Aide aux Associations), dont l'objet est d'informer, de former, d'accompagner, d'assister, de stimuler, les acteurs (individus, Associations, Collectivités,...) qui contribuent, ou souhaitent contribuer, au développement de la vie associative locale.



3. CONVENTION ACTIVITE PING-PONG ECOLES MARIE-CURIE ET JACQUES PREVERT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

APPROUVE

Pour l'année scolaire 2015, la convention à passer avec l'Amicale Pongiste de OUISTREHAM pour l'animation « DECOUVERTE DU TENNIS DE TABLE » à l'Ecole Marie-Curie destinée aux trois classes (2 CM1/CE2 et 1 CE2), et celle destinée au CP de l'Ecole Marie-Curie et à la classe grande section de l'Ecole Jacques Prévert « BABY PING ».

INVITE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier la convention.



4. CONVENTION ECOLE ELEMENTAIRE MARIE-CURIE – ECOLE DE VOILE DE LUC-SUR-MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

APPROUVE

La convention pour l'année scolaire 2015 à passer avec la Direction de l'Ecole Marie-Curie et l'Ecole de Voile de LUC-SUR-MER pour l'enseignement de la voile aux élèves des classes CM1/CM2 et CM2.

INVITE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier la convention.



5. CONVENTION INTERVENTION PSYCHOLOGUE (CRECHE JACQUES PREVERT)

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

APPROUVE

l'intervention de Madame Caroline OLIVE, Psychologue à la Crèche « LE JARDIN DE PREVERT » au tarif **de 60 €** de l'heure pour 13 heures en 2015.

AUTORISE

Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention relative à cette décision.



6. FORFAIT COMMUNAL VERSE AUX ECOLES PRIVEES

Convention avec l'OGEC et l'Ecole Cours Notre-Dame.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

FIXE

Pour l'année 2015, concernant la participation de la Commune aux frais de fonctionnement des Ecoles Privées, le forfait communal à **326,39 Euros** par élèves Douvrais scolarisés en élémentaire.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et en particulier la convention à passer avec l'OGEC et l'Ecole Cours Notre-Dame pour une durée de trois ans.



7. SUBVENTION LYCEE PRIVE COURS NOTRE-DAME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

A l'unanimité,

VOTE

Une subvention de **300 Euros** à l'Association Sportive du Lycée Privé Cours Notre-Dame pour les projets susvisés dans la délibération.

8. AMENAGEMENT PLACE LESAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le C.G.C.T.

Vu le décret n° 2006-858 du 31 juillet 2006 relatif aux conditions de passation des concessions d'aménagement,

Vu le décret n° 2009-889 du 22 juillet 2009 relatif aux concessions d'aménagement,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 300-4, L 300-5 et R 300-4 et suivants,

Vu l'avis de la Commission « Ad Hoc »,

Vu la proposition de la personne habilitée à négocier,

Vu le Traité de Concession et ses Annexes dont le bilan prévisionnel,

à la majorité, quatre abstentions,

DESIGNE

La Société SHEMA en tant que Concessionnaire pour l'aménagement de la Place Georges Lesage.

APPROUVE

Le Traité de Concession et ses annexes.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le Traité de Concession et ses annexes, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



9. AMENAGEMENT PLACE LESAGE

Demande de Subvention – D.E.T.R.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

à la majorité, quatre abstentions,

CONFIRME

le principe de l'opération de requalification de la Place Lesage pour un montant estimatif de un million € H.T.

SOLLICITE

Concernant l'aménagement de la Place Georges Lesage (projet concerné par la restructuration des V.R.D. et par la construction d'un bâtiment complétant l'offre commerciale), l'aide de l'Etat au titre de la DETR, au taux maximum de 40 %.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant de mener à bien ce dossier



10. AMENAGEMENT PLACE LESAGE

Demande de Subvention – Conseil Général du Calvados

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

à la majorité, quatre abstentions,

CONFIRME

le principe de l'opération de requalification de la Place Lesage pour un montant estimatif de un million € H.T.

SOLLICITE

Concernant l'aménagement de la Place Georges Lesage (projet concerné par la restructuration des V.R.D. et par la construction d'un bâtiment complétant l'offre commerciale), une subvention auprès du Conseil Général du Calvados, au taux maximum applicable.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant de mener à bien ce dossier.



11. AMENAGEMENT PLACE LESAGE

Demande de Subvention – FISAC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de création de la Place Georges Lesage destiné à accueillir des commerces non présents dans le quartier commerçant de la Délivrande, principalement des commerces de bouche,

Après en avoir délibéré,

à la majorité, quatre absentions,

CONFIRME

les objectifs de l'opération de requalification de la Place Lesage pour un montant estimatif de un million € H.T.

SOLLICITE

Du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), une subvention au titre de l'aménagement de la Place Georges Lesage,

Le projet se caractérise par :

- ✦ La création d'un bâtiment à usage de commerces, commerces dits de bouche, non présents actuellement,
- ✦ L'aménagement de la Place Georges Lesage destiné à améliorer l'attractivité commerciale du Centre Ville, et plus particulièrement du quartier concerné (dernier quartier de la Délivrande à être rénové). Ce projet devra privilégier le stationnement des clients des magasins.

AUTORISE

M. le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant de mener à bien ce dossier

